

# Finances 2021

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2021 de la commune le 3 avril 2021. Préalablement, le compte administratif 2020 (traduction comptable de l'action menée en 2020) dûment validé par la trésorerie de Cergy, a été approuvé par l'assemblée locale.

Le budget 2021 a donc été préparé en reprenant les résultats de l'exercice précédent et notamment un excédent de fonctionnement de 468 628,17 €.

Il se présente en équilibre comme suit:

Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes à hauteur de 894 312.17 €

Section d'Investissement Dépenses et Recettes à hauteur de 630 083.06 €

En matière de fiscalité, la disparition progressive de la taxe d'habitation qui devrait être totale en 2023 entraîne quelques modifications sur la présentation de la feuille d'imposition des impôts indirects.

Pour compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, le produit de la taxe départementale sur le **foncier bâti est transféré aux communes**. Les taux communaux et départementaux s'additionnent, mais **sont figés sur la valeur de 2020**.

Le taux communal de taxe sur le foncier bâti pour 2021 est donc de 10.14 % (TFPB 2020 communal) + 17.18 % (TFPB 2020 départemental), soit : 27.32 %.

La ligne concernant le taux de la taxe départementale sur le foncier bâti **disparaît de la feuille d'imposition**.

Il est à noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration de taxe d'habitation pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) n'ont pas vocation à disparaître et que leurs produits restent affectés aux communes.

Les autres taux restent identiques à ceux de 2020.

Pour mémoire :

Taxe Habitation 10.13 %

Taxe Foncière 27.32 %

Taxe Foncier Non Bâti 36.13 %

Il est à noter que le niveau d'endettement de la commune reste très faible. Le service de la dette représente moins de 1% du budget total de la commune et le budget primitif de 2021 ne prévoit pas de recourir à l'emprunt.

Pour rappel, les travaux de création d'une nouvelle classe à l'école, qui vient d'être livrée, sont entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

La présentation des comptes 2020 et du budget primitif 2021 qui a été faite durant le conseil municipal du 3 avril 2021 est disponible dans la section "Documents".

Documents

[Comptes 2020 et budget primitif 2021 - Présentation en conseil municipal](#)